

ÉTUDIANT ÉTRANGER

Voici l'information nécessaire pour effectuer votre demande d'admission auprès de notre établissement d'enseignement.

Veuillez prendre note qu'il nous est impossible d'effectuer des appels interurbains à l'extérieur du Canada. Si vous devez communiquer avec nous, vous devez le faire par courriel à l'adresse suivante : emrtm.admission@csgm.qc.ca.

Nous acceptons les étudiants étrangers s'ils nous fournissent ces documents :

- Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) valide pour la formation professionnelle
- Permis d'études valide
- Permis de travail – programme de stage (COOP)
- Passeport valide
- Extrait de naissance
- Preuve d'assurance médicale
- Preuve de scolarité attestant la réussite des préalables exigés

Faire votre demande d'admission

Tout d'abord, vous (ou la personne que vous aidez) devez faire votre demande d'admission en ligne sur le site www.admissionfp.com, ou www.inforoutefpt.org, ou directement via notre site internet au <http://ecole-metiers-restauration-tourisme.csgm.ca> (Onglet PROGRAMMES, LIENS UTILES et Inscrivez-vous). Veuillez noter que nous acceptons seulement les demandes remplies électroniquement (**merci de ne pas utiliser le formulaire manuscrit**).

Créer un code permanent temporaire

Afin de compléter votre demande, vous aurez besoin d'entrer un code permanent de 12 caractères. Pour créer ce code qui vous servira temporairement jusqu'à ce que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) vous en attribue un officiellement, vous pourrez procéder de cette façon :

Entrez :

1. Les trois (3) * premières lettres de votre nom de famille;
* *Si votre nom de famille ne contient que 2 lettres, entrez ces deux lettres et ajoutez la lettre X.*
2. La première lettre de votre prénom;
3. Les 2 chiffres du jour de naissance, ou le nombre résultant de leur addition au nombre 62 pour les **élèves nés après 1999**;
4. Les 2 chiffres du mois de naissance, ou le nombre résultant de leur addition au nombre 50 pour les élèves de **sexe féminin**;
5. Les 2 derniers chiffres de l'année de naissance
Finalement, entrez « **99** » comme dernier chiffre.

Lettres

Après avoir complété votre demande d'admission en ligne, vous devez envoyer un courriel au secrétariat via cette adresse : emrtm.admission@csgm.qc.ca, dans le but de nous signifier votre statut d'étudiant étranger.

Le service de secrétariat appliquera la politique de la commission scolaire de Montréal qui est d'exiger des frais de 250 \$ pour le traitement administratif des dossiers d'étudiants internationaux (*excepté les citoyens français qui bénéficient d'une entente officielle entre le Québec et la France*).

Si vous êtes à l'extérieur du Québec, il sera possible d'effectuer votre paiement par traite bancaire ou virement international (faire la demande des informations de virement électronique par courriel emrtm.admission@csgm.qc.ca).

Si vous êtes près de l'école, ou si une personne que vous autorisez peut se présenter à l'école durant les heures d'ouverture, vous pourrez acquitter ces frais selon ces modes de paiement :

- Carte de crédit (Visa ou Mastercard)
- Chèque visé ou certifié
- Mandat poste
- Interac (carte débit) **en personne seulement**

Suite à la confirmation de cette transaction, nous vous ferons parvenir une lettre d'inscription détaillée qui vous permettra d'effectuer votre demande de visas pour études. Le coût associé à votre formation sera précisé sur cette lettre. Veuillez noter que cette lettre sera valide pour un an à compter de sa date d'émission.

Coût pour l'année scolaire 2021-2022
(Ajustement des frais à prévoir pour 2022-2023)

Programme	Moins de 20 ans	20 ans et plus
Cuisine (DEP)	16 013,65 \$	15 460,84\$
Service de la restauration (DEP)	10 109,09\$	9748,07 \$
Conseil et vente de voyages (DEP)	11 256,55 \$	10 810,91 \$
Sommellerie (ASP)	4 684,64 \$	4 515,41 \$
Cuisine du marché (ASP)	5 878,99 \$	5 681,56 \$
Cuisine de restauration rapide (AEP)	5 058,42 \$	5 058,42 \$

Entente de paiement

Il sera possible d'établir une entente de paiement avec l'adjoint administratif de l'école, disponible sur rendez-vous, quelques jours avant de commencer votre programme, dans la mesure où votre dossier est complet.

Preuve de scolarité attestant la réussite des préalables exigés

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES), en collaboration avec Éducation internationale et le MIDI, a dressé une **liste des diplômes approuvés par le MEES** pour satisfaire aux conditions d'admission en formation professionnelle. Vous devrez nous apporter vos documents scolaires officiels (diplômes et relevés de notes originaux ou votre évaluation comparative de vos études) pour évaluation afin qu'ils soient reconnus aux fins d'équivalence ou pour l'admission dans notre établissement.

Attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS)

Si votre diplôme ne se retrouve pas dans cette liste, vous pourriez devenir admissible en réussissant les tests d'équivalence de niveau de scolarité du Québec (TENS), et ainsi obtenir une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS). L'AENS vous permet d'être admissible aux programmes de cuisine et service de la restauration.

Il est possible de passer ces tests au Centre Champagnat de la Commission scolaire de Montréal. Voici leur site internet : <http://centre-champagnat.csdm.ca/centre/>. Vous devrez rencontrer sur place une conseillère qui y vérifiera votre admissibilité.

Centre Champagnat - Centre de formation générale aux adultes

5017, rue Saint-Hubert
(Deux (2) rues à l'est du métro Laurier)
Montréal (Québec) H2J 2X9
Téléphone : 514-350-8060

Permis de travail – Programme de stage (coop)

Dans le cadre de votre formation pour l'obtention d'un DEP, vous aurez à réaliser un stage pratique obligatoire d'une durée variant entre 90 et 180 heures. Il faut donc le **permis de travail** pour effectuer en règle le stage obligatoire. Sans ce stage, vous ne pourrez obtenir votre diplôme d'études professionnelles. Nous allons donc l'exiger dès le début de votre formation : <http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/travailler-coop.asp>.

Il faut répondre OUI à la question « le travail fait-il partie intégrante de votre programme d'études ? » lors de la demande de permis d'études en ligne.

Programme d'assurance-accident aux élèves

Pour remplir les exigences d'immigration et les normes de sécurité durant votre formation au Québec, il est obligatoire de souscrire à une assurance durant votre séjour d'études.

Une **preuve d'assurance** privée devra donc être présentée lors de votre arrivée.

Dépôt de votre dossier à l'École des métiers de la restauration et du tourisme de Montréal

Lorsque votre demande d'admission sera complète, vous pourrez vous présenter en personne au secrétariat de l'école, ouvert entre 9 h et 16 h du mardi au vendredi (fermé de 11 h 45 à 13 h), et nous ferons des photocopies de tous vos documents.

Votre demande d'admission sera alors traitée et une place pourra vous être attribuée dans un groupe selon nos capacités d'accueil.

Notez qu'il est possible que le groupe initial pour lequel nous avons traité votre demande soit complet et qu'il nous soit impossible de vous y intégrer. Dans ce cas, nous transférerons votre demande dans le groupe suivant.

Sites Internet

www.inforoutefpt.org information scolaire et professionnelle

www.cic.gc.ca, immigration Canada

www.immigration-quebec.gouv.qc.ca, immigration Québec

<http://csdm.ca/formation-professionnelle/services/reconnaissance-des-acquis-et-des-competences/>, Reconnaissance des acquis

www.clicfp.qc.ca, informations sur les métiers et la formation professionnelle

www.toutpoureussir.com, information sur les métiers en formation professionnelle

<http://www.formationeda.com>, éducation aux adultes

www.cra-arc.gc.ca/tx/nnrstdnts/ndvdlstdnts-fra.html, Agence du revenu du Canada

Nous vous remercions d'avoir choisi l'École des métiers de la restauration et du tourisme de Montréal, et nous vous souhaitons d'atteindre vos objectifs professionnels.

Mise à jour : 2021-06-14